

Lors du Conseil Communautaire du 20 avril 2026, les délibérations suivantes ont été adoptées :

Liste des délibérations		
N° Délibération	Objet	Approuvée/rejetée
2026.CC03.01	Création et composition des commissions thématiques	Approuvée
2026.CC03.02	Délégation d'attributions au bureau communautaire et au Président	Approuvée
2026.CC03.03	Indemnités de fonction des élus	Approuvée
2026.CC03.04	Modification de la composition du Conseil d'Administration de l'EPIC office de tourisme	Approuvée
2026.CC03.04-02	Election des membres du CODIR de l'office de tourisme	Approuvée
2026.CC03.05	Election membres du CIAS	Approuvée
2026.CC03.06	Désignations des représentants de la collectivité au CST commun	Approuvée
2026.CC03.07	Election CAO	Approuvée
2026.CC03.08	Election CIAPH	Approuvée
2026.CC03.09	Election commission DSP	Approuvée
2026.CC03.10	Désignation au comité syndical SICTOM SUD EST	Approuvée
2026.CC03.11	Désignation au comité syndical SICTOM CENTRE	Approuvée
2026.CC03.12	Désignation au comité syndical SMCD SUD	Approuvée
2026.CC03.13	Désignation au PETR	Approuvée
2026.CC03.14	Désignation au GAL	Approuvée
2026.CC03.15	Désignation au SM PNR	Approuvée
2026.CC03.16	Désignation SCOT	Approuvée
2026.CC03.17	Désignation GERS NUMERIQUE	Approuvée
2026.CC03.18	Désignation SAGE	Approuvée
2026.CC03.19	Désignation CFPPA	Approuvée
2026.CC03.20	Désignation CFHI	Approuvée
2026.CC03.21	Désignation DDETSPP	Approuvée
2026.CC03.22	Désignation STEG	Approuvée
2026.CC03.23	Désignation ENTENTE ASTARAC	Approuvée
2026.CC03.24	Désignation SM3V -fourrière	Approuvée
2026.CC03.25	Désignation SM3V- GEMA	Approuvée

2026.CC03.26	Désignation SYGRAL	Approuvée
2026.CC03.27	Désignation SABA	Approuvée
2026.CC03.28	Désignation CNAS	Approuvée
2026.CC03.29	Désignation collège SIMONE VEIL	Approuvée
2026.CC03.30	Désignation suivi de la convention Grand-Auch	Approuvée
2026.CC03.31	Désignation association Communes Forestières	Approuvée
2026.CC03.32	Attribution du marché de travaux d'extension de la zone d'activité de la mirandette	Approuvée
2026.CC03.33	Mandat au centre de gestion 32 pour la négociation et la conclusion d'un accord pour la protection complémentaire	Approuvée
2026.CC03.34	Désignation COPIL PLUI	Approuvée
2026.CC03.35	Désignation COPIL paléosite de Sansan	Approuvée

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
 dont « Pour » : 55
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.01

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoît, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrégès, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exillard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Création et composition des commissions thématiques

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Président propose de créer cinq commissions internes adossées aux délégations des Vice-Présidents. Outre le Vice-Président en charge de la thématique, des conseillers communautaires composeront chaque commission.

Les commissions thématiques permettent d'approfondir les sujets, de contribuer à la réflexion et d'élaborer les propositions. Elles ont un rôle consultatif.

Il est proposé de constituer les commissions thématiques suivantes :

- Commission solidarités, seniors
- Commission enfance-jeunesse
- Commission culture et patrimoine
- Commission aménagement du territoire et urbanisme
- Commission économie et finances

Il est fait appel à candidatures pour chaque commission :

COMMISSION SOLIDARITES/ SENIORS	
Présidée par Corinne ROUSSEAU	
1	JEANNE MARIE NAVARE
2	ALAIN BOURDETTE
3	FABIENNE NASSANS
4	CARMEN SAINT MARTIN
5	AURELIE GABRIEL

6	RAYMOND DUTOYA
7	SERGE MARQUILLIE
8	ANDRE PAU
9	THIERRY BONNET
10	SANDRINE CARSALADE
11	SANDRINE NOTE
12	JACQUES GARBAY
13	FLORENCE BORDENEUVE
14	PASCAL MISMAQUE
15	MALAURIE ROGE

COMMISSION ENFANCE/ JEUNESSE

Présidée par Eric BONNET

1	ISABELLE EXILARD
2	ARTHUR BENOIT
3	JEAN MONCASSIN
4	AURELIE GABRIEL
5	OLIVIER BARASZ
6	GHISLAINE COURREGES
7	MONIQUE COSTA
8	PIERRE MICHELIN
9	FLORENCE BORDENEUVE
10	EMILIE DUBOS
11	SANDRINE CARSALADE
12	PICHON GBALOU VERONIQUE

**COMMISSION TOURISME / CULTURE/
PATRIMOINE****Présidée par Françoise CASALE**

1	ISABELLE DALLAS
2	ISABELLE EXILARD
3	PASCAL MISMASQUE
4	VERONIQUE PICHON GEBALOU
5	JEAN-PIERRE JEANNE
6	MARIE-NOELLE LONCOLE
7	BASTIEN PORTA
8	JEAN RENE BRUN
9	ISABELLE BECLIER TOSQUE
10	ERIC THORE
11	MICHEL CALVET
12	JACQUES SONILHAC
13	GHISLAINE COURREGES
14	OLIVIER BARASZ
15	CHRISTINE HUPPERT

**COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/
URBANISME****Présidée par Philippe LALANNE**

1	RAYMOND DUTOYA
2	ROGER ADELBRECHT
3	ERIC BONNET
4	PIERRE MICHELIN

5	MARIE-NOELLE LONCOL
6	CHRISTINE PUJOS
7	BASTIEN PORTA
8	JEAN RENE BRUN
9	JACQUES GARBAY
10	BRUNO LABOURSE
11	COLETTE SORBET
12	PIERRE RAMOUNEDA
13	MONIQUE COSTA
14	EMERICK DALLA-BARBA
15	OLIVIER BARASZ

COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES	
Présidée par Roger ADELBRECHT	
1	PHILIPPE LALANNE
2	ALAIN MONTAUD
3	BASTIEN PORTA
4	ALAIN BOURDETTE
5	PATRICE MARTET
6	CHRISTINE HUPPERT
7	ARTHUR BENOIT
8	DIDIER SARKISSIAN
9	BRUNO LABOURSE
10	ROBERT LOUBET

11	CATHERINE CHABAS
12	CORINNE VICTOR
13	JEAN RENE BRUN

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants aux commissions citées ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** la formation de cinq commissions, présidée par un Vice-Président et composée de membres issus du conseil communautaire ;
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des délégués mentionnées ci-dessus au sein des commissions.

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
 dont « Pour » : 55
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération 2026.CC03.02

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube, sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St- Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Délégation d'attributions au Bureau Communautaire et au Président

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 08 avril 2026 portant l'élection du Président et du Bureau Communautaire ;

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux délégations de ses attributions que l'Assemblée peut donner au Bureau et au Président.

Considérant que le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation des CFU
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et politique de la ville.

Monsieur le Président précise que conformément à l'article L5211-10 susvisé, le bureau communautaire devra rendre compte de ses travaux et des attributions exercés par la délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **DE CONFIER** les délégations comme présentes dans le tableau suivant au Bureau Communautaire et au Président de la Communauté de Communes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

DELEGATIONS DE COMPETENCES AU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET AU PRESIDENT

MATIERES	DELEGUES AU BUREAU COMMUNAUTAIRE	DELEGUES AU PRESIDENT
GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE	Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Communautaire de 600 000 € HT	
	Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges	
	Créer ou modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires	
		Signer les conventions ou arrêtés attributifs de subvention attribuées dans le cadre du budget communautaire
GESTION DES BIENS ET LOCAUX	Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	signer les promesses de vente sous réserve que l'acte authentique soit validé en Conseil Communautaire
		Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros
		Approuver ou modifier les conventions de mise à disposition et/ou utilisation (occasionnelle ou n'ouvrant pas un droit permanent) des locaux de la Communauté de Communes par des partenaires extérieurs ou d'installations et locaux extérieurs pour les besoins de la Communauté de Communes
MARCHES PUBLICS	Dans le cadre d'opérations décidées par le Conseil Communautaire ou relevant du fonctionnement courant de la collectivité et lorsque les crédits sont inscrits au budget : o Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, entre 40 000 € € HT et 150 000€ HT o Prendre toutes les décisions concernant les conventions constitutives d'un groupement de commandes	Dans le cadre d'opérations décidées par le Conseil Communautaire ou relevant du fonctionnement courant de la collectivité et lorsque les crédits sont inscrits au budget : o Prendre toute décision concernant les achats dans la limite d'un montant de 40 000 € HT
ASSURANCES	Passer les contrats d'assurance	Accepter les indemnités de sinistre afférents aux contrats d'assurance souscrits
GESTION PERSONNELS ET ELUS		Fixer le montant de gratification d'un stagiaire
	Fixer le montant des indemnités de missions et déplacement du Président et des élus	
		Approuver les mises à disposition de personnels d'une durée inférieure à 3 mois.
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	Approuver ou modifier les règlements intérieurs des services communautaires	
CONVENTIONS	Approuver ou modifier les conventions de partenariat ou gestion dans le cadre de l'exercice des compétences communautaires	Approuver ou modifier les conventions de partenariat ou gestion dans le cadre du fonctionnement courant de la collectivité et/ou pour la mise en œuvre de projets décidés par le Conseil Communautaire
		Approuver ou modifier les conventions encadrant les interventions des associations, intervenants spécialisés et bénévoles dans les services
ACTIONS EN JUSTICE		Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, en se faisant assister par des avocats, devant les différents degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou administrative, pour toutes les actions, au fond ou en référé, destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la Communauté de Communes
		Déposer plainte au nom de la Communauté de Communes avec ou sans constitution de partie civile, notamment pour la réparation des dommages suivants : agressions subies par les agents ou les élus, vols et dégradations des biens appartenant à la Communauté de Commune ou à ses agents, et sans limitation de montant
		Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président

Roger BREIL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2025.CC03.03

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exillard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Indemnités de fonction des élus

Vu les articles L. 5211-12 et R. 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président rappelle que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il est nécessaire de se prononcer sur le principe de l'attribution des indemnités au Président et aux Vice-Présidents ayant reçu une délégation et d'en fixer le taux.

Les indemnités votées, en application de l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, par les organes délibérants des Communautés de Communes pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, un taux variable selon les strates de population. (indice brut 1027, majoré 835 soit 4 110,52 à date).

Pour les Communauté de Communes dont la population est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants, strate de population dans laquelle se situe la Communauté de Communes Val de Gers, le taux maximum applicable au montant du traitement ci-dessus défini est égal à 48.75 % pour les Présidents et à 20.63 % pour les Vice-Présidents.

Il demande ensuite au Conseil Communautaire de se prononcer sur le principe de l'attribution au Président et aux Vice-Présidents ayant reçu délégation, de cette indemnité et sur la valeur du pourcentage nécessaire au calcul de son montant. Pour rappel, le taux des indemnités est inchangé par rapport au montant précédent et la Communauté de Communes Val de Gers n'a qu'un nombre limité de Vice-Présidents ce qui limite l'enveloppe.

L'indemnité de fonction sera versée dans la mesure où les Vice-présidents bénéficient d'une délégation de fonction effective, donnée par arrêté du Président de la Communauté.

Les indemnités seront versées mensuellement.

Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'établissement public.

Le tableau correspondant serait le suivant :

POPULATION INSEE 2024 : 10 438 habitants

	Délégation	Taux	Montant brut indicatif*
Président		48.75	2 003,88 €
Vice-Présidente	Arrêté du 09/04/2026 notifié le 10/04/2026	20.63	848 €
Vice-Président	Arrêté du 15/04/2026 notifié le 16/04/2026	20.63	848 €
Vice-Présidente	Arrêté du 09/04/2026 notifié le 10/04/2026	20.63	848 €
Vice-Président	Arrêté du 09/04/2026 notifié le 10/04/2026	20.63	848 €
Vice-Président	Arrêté du 09/04/2026 notifié le 10/04/2026	20.63	848 €

* Les montants indiqués sont calculés sur la base de la valeur du point d'indice en vigueur au jour de la délibération et de l'indice brut terminal en vigueur au jour de la délibération. Ils seront recalculés lors de chaque revalorisation du point d'indice et de l'indice brut terminal.

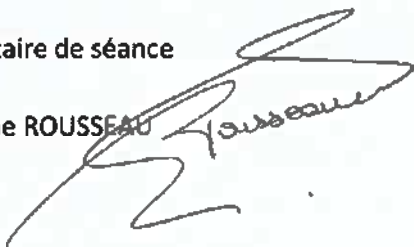
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** au Président de la Communauté de Communes Val de Gers, à compter du 08 avril 2026 date de son élection, une indemnité de fonction égale à 48.75 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, tel que précisé dans le tableau ci-dessus ;
- **D'ATTRIBUER** aux Vice-présidents de la Communauté de Communes Val de Gers ayant reçu délégation, une indemnité de fonction égale à 20.63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, tel que précisé dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU



Le Président,

Roger BREIL



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.04

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Modification de la composition du conseil d'administration de l'EPIC Office du Tourisme Val de Gers

Monsieur le Président rappelle la composition du CODIR de l'EPIC comme suit :

- Neuf conseillers communautaires, élus par le Conseil Communautaire,
- Sept membres socioprofessionnels, désignés par le Conseil Communautaire, représentant des prestataires et acteurs locaux du tourisme sur le territoire de Val de Gers, des associations ou personnes intéressées au tourisme et à la culture.

Monsieur le Président propose de faire évoluer cette composition en passant à :

- neuf conseillers communautaires, élus par le Conseil Communautaire, dont la Vice-Présidente en charge du tourisme, de la culture et du patrimoine ;
- huit membres socio-professionnels, désignés par le Conseil Communautaire, représentant des prestataires et acteurs locaux du tourisme sur le territoire de Val de Gers, des associations ou personnes intéressées au tourisme et à la culture.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** :

- **DE FIXER** le nombre total de sièges au Comité de Direction à 17, répartis comme suit :
 - 9 Conseillers Communautaires
 - 8 représentants socio-professionnels du secteur touristique sur le territoire de Val de Gers.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58

Présents : 55

Votants : 55

dont « Pour » : 55

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.04-02

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casale, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exillard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Election des membres du CODIR de l'EPIC Office du Tourisme Val de Gers

Monsieur le Président rappelle suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, il est nécessaire de renouveler le Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme.

Il indique que le Conseil Communautaire vient de voter un changement dans la composition du CODIR, soit neuf conseillers communautaires et huit membres issus du secteur du tourisme.

Il est proposé de fixer la représentation à 9 membres Conseillers Communautaires dont la Vice-Présidente en charge du tourisme, de la culture et du patrimoine et de désigner 8 représentants socio-professionnel, désignés par le Conseil Communautaire, représentant des prestataires et acteurs locaux du tourisme sur le territoire de Val de Gers, des associations ou personnes intéressées au tourisme et à la culture.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des neuf membres issus du Conseil Communautaire et à la désignation des huit membres socioprofessionnels. Il fait appel à candidature pour les membres issus du Conseil Communautaire.

Candidats déclarés :

- CASALE Françoise
- GERAULT Jean Philippe
- LALANNE Philippe
- ROUDEAU Francis
- BREIL Roger
- DUBOS Emilie
- BONNET Thierry
- DALLAS Isabelle
- LONCOL Marie-Noelle

Le Président propose la désignation des membres socio-professionnels suivants :

- BECLIER-TOSQUE Elysa
- CALVEZ Jean Pierre

- RIEU Alain
- CLEMENT Marie-Noëlle
- BENNOUR Nadia
- FERRAND Christine
- REY Marie-Hélène
- FROMENT Fabrice

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres issus du Conseil Communautaire,
- **D'ELIRE** les neuf conseillers communautaires déclarés comme membres du Comité de Direction de l'EPIC Office du Tourisme ;
- **DE DESIGNER** les huit membres socio-professionnels déclarés représentant des prestataires, des acteurs locaux du tourisme, des associations et des personnes intéressées au tourisme et à la culture sur le territoire de Val de Gers comme membres du Comité de Direction de l'EPIC Office du Tourisme.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58

Présents : 55

Votants : 55

dont « Pour » : 55

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.05

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St- Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Election des membres du Conseil d'Administration du CIAS

Vu les articles L123-6, R123-11, R123-27, R123-28 et R123-29 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, il est nécessaire de renouveler le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers. Il propose que le Conseil d'Administration soit composé, outre son Président qui est de droit le Président de la Communauté de Communes, de :

- dix membres élus au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Val de Gers
- dix membres nommés par le Président qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans les communes de l'EPCI.

Liste déclarée issue du Conseil Communautaire :

- ROUSSEAU Corinne
- MARQUILLIE Serge
- DUTOYA Raymond
- GABRIEL Aurélie
- GERAULT Jean-Philippe
- LAFFORGUE Pierre
- SAINT-MARTIN Carmen
- NASSAN Fabienne
- BENOIT Arthur
- BOURDETTE Alain

Liste déclarée issue des membres nommés par le Président :

- COLLONGUES Andrée
- MORLAAS COURTIES Marie Amélie
- DATAS Henri
- JOULLIE Nicole
- CLAMENS Martine
- BARBAZAN Viviane

- DOUCET Katia
- SOURIGUERE Véronique
- BROUSSE Denis
- NAVARRE Jane-Marie

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres du Conseil d'Administration du CIAS ;
- **DE NOMMER** la liste des candidats déclarés issue du Conseil Communautaire au sein du Conseil d'Administration du CIAS ;
- **DE NOMMER** la liste des membres nommés par le Président comme membres au sein du Conseil d'Administration du CIAS.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

le Président,

Roger BREN

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
 dont « Pour » : 55
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.06

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube, sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignations des représentants de la collectivité au Comité Social Territorial (CST) commun entre le CIAS et la Communauté de Communes Val de Gers

Le CST est une instance consultative où s'exerce le droit à la participation des fonctionnaires territoriaux, pour les questions collectives liées aux conditions de travail et à l'organisation du travail.

L'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST est de 165 agents dont 127 femmes et 38 hommes, soit une proportion de 76.97% de femmes.

Monsieur le Président propose de maintenir :

- L'existence d'un CST commun entre le CIAS et la Communauté de Communes Val de Gers réparti comme suit : cinq représentants du personnel et cinq représentants de la collectivité, avec autant de suppléants.
- De fixer le paritarisme dans la composition du CST afin de permettre une représentation équilibrée des représentants du personnel et de la collectivité ;
- De donner au collègue employeur voix délibérative.

Le Président fait appel à candidature parmi les élus :

Représentants titulaires de la collectivité

- Roger BREIL
- Corinne ROUSSEAU
- Alain BOURDETTE
- Roger ADELBRECHT
- Marc LANDIE

Représentants suppléants de la collectivité

- Didier SARKISSIAN
- Isabelle EXILARD
- Éric BONNET
- Françoise CASALE
- Laurent Anguillard

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **DE MAINTENIR** l'existence d'un CST commun entre le CIAS et la Communauté de Communes Val de Gers ;
- **DE NE PAS PROCÉDER** au scrutin secret pour la désignation de l'ensemble des décisions prises dans le cadre du CST ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

- **D'APPROUVER** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants à celui d'un collège des représentants du personnel.
- **DE FIXER** pour les élections professionnelles du 10 décembre 2026, le nombre de représentants du personnel au sein du CST à 5 titulaires et 5 suppléants ;
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des candidatures mentionnées ci-dessus au sein du Comité Social Territorial commun entre le CIAS et la Communauté de Communes Val de Gers ;
- **DECIDE** de recueillir l'avis des représentants du collège employeur.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.07

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Election Commission d'APPEL d'Offres (CAO)

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président expose au Conseil Communautaire que suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, il est nécessaire d'élire une nouvelle Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Cette commission est composée des membres suivants :

- Cinq membres du Conseil Communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de cinq membres suppléants.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, étant précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Une seule liste se présente aux suffrages pour composer la CAO :

Représentants titulaires de la collectivité

- Éric BONNET
- Philippe LALANNE
- Roger ADELBRECHT
- Francis ROUDEAU
- Corinne ROUSSEAU

Représentants suppléants de la collectivité

- Jean-Philippe GERAULT
- Pierre MICHELIN
- Pierre RAMOUNEDA
- Christine PUJOS
- Didier DAUZIER

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au sein de la Commission d'Appel d'offres.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.08

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Election Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH)

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, il est nécessaire d'élire une nouvelle Commission d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH).

Cette commission a pour objet le recensement des problématiques d'accessibilité aux personnes handicapées des espaces publics et de la voirie sur le territoire communautaire et la réalisation de propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Une seule liste se présente aux suffrages pour composer la CIAPH :

- Olivier BARASZ
- Jean Philippe GERAULT
- Gaelle GIACOMINI
- Éric BONNET
- JEAN Marc ROGER
- Francis ROUDEAU
- Jeanne Marie NAVARRE
- Éric THORE
- Sandrine CARSALADE

En outre la commission sera composée également de 7 membres rattachés directement à des associations liées aux problématiques du handicap.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres de la liste présentée ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des personnes Handicapées.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.09

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Election commission DSP

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président expose au Conseil Communautaire que suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, il est nécessaire d'élire une nouvelle Commission de Délégation de Services Publics (DSP).

Cette commission est composée des membres suivants :

- Cinq membres du Conseil Communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de cinq membres suppléants.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, étant précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Représentants titulaires de la collectivité

Roger BREIL
Éric BONNET
Philippe LALANNE
Roger ADELBRECHT
Corinne ROUSSEAU

Représentants suppléants de la collectivité

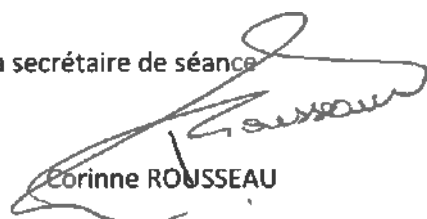
Karine MONFORT
Isabelle EXILARD
Jean Philippe GERAULT
Christine HUPPERT
Arthur BENOIT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres de la commission DSP
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au sein de la Commission de Délégation de Service Public.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance


Corinne ROUSSEAU

Le Président,


Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.10

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation des délégués au comité syndical du SICTOM SUD EST

Vu les articles L5214-21 et L571414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu les statuts du SICTOM SUD EST

Trois syndicats couvrent le territoire de la Communauté de Communes. La communauté de Communes a donc délégué sa compétence. Ce ne sont plus les Communes qui siègent mais la Communauté de Communes, compétente pour la gestion des déchets ménagers.

C'est donc à la Communauté de Communes de désigner ses représentants auprès des divers syndicats selon le principe juridique de la représentation substitution.

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner ses représentants au sein du SICTOM SUD EST.

Il est fait appel à candidature. Les candidatures proposées sont les suivantes :

SICTOM SUD EST		
Titulaires		Suppléants
LABAT Maurane	Arrouède	LABAT Alain
ROGE Ludovic	Arrouède	LAMARQUE Thierry
GIACOMIN Gaele	Aussos	ANE Chloé
BOURGADE Philippe	Aussos	FONTAN Caroline
GERAULT Jean-Philippe	Bellegarde	GATUINGT Emilie

PASQUIER Marie-claude	Bellegarde	MONLEON Eric
BAUP Sylvain	Bezues bajon	COULEAU Stéphanie
DEGROOTE Gwenaële	Bezues bajon	SOUVERVILLE Pascale
TESIO Bernard	Cap d'Astarac	DASSIOS Geraldine
SANCHEZ Nathalie	Cap d'Astarac	REY Christophe
LAPALU Patrick	Faget-Abbatial	LAFFORGUE Laetitia
AMOUROUX Dominique	Faget-Abbatial	SAVOURET Anaëlle
MONCASSIN Monique	Lalanne-Arqué	NOTE Sandrine
SCHIAVON Christine	Lalanne-Arqué	FERRERE Laure
ROGER Brice	Lamaguère	LEVANNIER Arnaud
SOUSA Maria	Lamaguère	LAHARGUE Nathalie
ROGE Malaurie	Manent-Montané	BORIES Christian
DUPUY Christophe	Manent-Montané	GAUCHER Laëtitia
MASIN Serge	Meilhan	DAROLLES Sandra
PEPIN Christophe	Meilhan	KLIMCZAK Thierry
PAGOTO René	Moncorneil Grazan	LACOSTE Francis
CHAROUSSET Anne	Moncorneil Grazan	MARQUILLIE Serge
BONNET Pierre	Monferran Plavès	PUJOS florent
LALUE Marc	Monferran Plavès	DATTAS Maryse
DAUZIER Didier	Mont d'Astarac	MONCASSIN PASCAL
FORGUES Maurice	Mont d'Astarac	LATAPIE DAMIEN
DARIES Dany	Monties	DARRICAU Séverine
BRANET Marie	Monties	BAJON Jean Luc
ESPERON Daniel	Orbessan	FILOUSE Fabien

ROUCOLLE Michel	Orbessan	SANSAN Edith
DEVALLE-GRAMONT Sébastien	Ornézan	MONTAUD Alain
MAIDON Martine	Ornézan	ESTINGOY Cathy
MESNARD Philippe	Pouyloubrin	PERRACHON Christine
BUISSAN Arlette	Pouyloubrin	DENAX Simone
FLOURETTE Jean MARC	Sansan	DUPUY Jérôme
DE LEEUW Pascale	Sansan	ROY Agathe
DANFLOUS Daniel	Seissan	ADELBRECHT Roger
FERREIRA Jean-Louis	Seissan	SAINTE-MARIE Jean-Pierre
MALIN Thierry	Sère	PERES Odile
MILLIO Gisèle	Sère	MARCHEZ Michel
BALAS Max	Tachaires	DUMONT Julien
TWELLMANN Andréas	Tachaires	BEROS Philippe
BARASZ Olivier	Traversères	TRIESTE Patrick
LE TALLEC Sophie	Traversères	KOVACICEK Corinne

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres du SICTOM SUD EST ;
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au comité syndical du SICTOM SUD EST.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58

Présents : 55

Votants : 55

dont « Pour » : 55

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.11

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrégès, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation des délégués au comité syndical du SICTOM CENTRE

Vu les articles L5214-21 et L571414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SICTOM centre ;

Trois syndicats couvrent le territoire de la Communauté de Communes. La communauté de Communes a donc délégué sa compétence. Ce ne sont plus les Communes qui siègent mais la Communauté de Communes, compétente pour la gestion des déchets ménagers.

C'est donc à la Communauté de Communes de désigner ses représentants auprès des divers syndicats selon le principe juridique de la représentation substitution.

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner ses représentants au sein du SICTOM centre.

Il est fait appel à candidature. Les candidatures proposées sont les suivantes :

Commune	Nom	Prénom	Titulaire ou Suppléant
BARRAN	SARKISSIAN	Didier	Titulaire
	DUBOS	Emilie	Suppléant
BOUCAGNERES	ARTIGUENAVE	Christine	Titulaire
	ROUSSEAU	Corinne	Suppléant
DURBAN	BERTIN	Christine	Titulaire
	RENOY	Jean-Marc	Suppléant
HAULIES	PILET	Christine	Titulaire
	BIFFI	Corinne	Suppléant

LASSERAN	MONBOISSE	Caroline	Titulaire
	COURBIN	Arnaud	Suppléant
LASSEUBE PROPRE	BONALDO	Virginie	Titulaire
	CABERAN-COUEILLE	Marie-Thérèse	Suppléant
LE BROUILH MONBERT	LABOURSE	Bruno	Titulaire
	ZAMORA	Valérie	Suppléant
SAINT JEAN LE COMTAL	BLANCHARD	Philippe	Titulaire
	AUBIAN	Jean-Bernard	Suppléant

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres du SICTOM centre ;
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au comité syndical du SICTOM centre.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.12

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation des délégués au comité syndical du SMCD SUD

Vu les articles L5214-21 et L571414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts du SMCD SUD ;

Trois syndicats couvrent le territoire de la Communauté de Communes. La communauté de Communes a donc délégué sa compétence. Ce ne sont plus les Communes qui siègent mais la Communauté de Communes, compétente pour la gestion des déchets ménagers.

C'est donc à la Communauté de Communes de désigner ses représentants auprès des divers syndicats selon le principe juridique de la représentation substitution.

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner ses représentants au sein du SMCD SUD.

Il est fait appel à candidature. Les candidatures proposées sont les suivantes :

SMCD SUD		
Titulaires		Suppléants
REJANY Monique	Aujan-Mournède	LARTIGUE Sylvie
SAINT MARTIN Carmen	Chélan	BAQUE Benoît
DOSSAT Audrey	Cuélas	CONANGLE Celine
LOUBET Robert	Esclassan-Labastide	JUGNET Laetitia
RICHARD GRAMONT Patricia	Labarthe	CARLUT Françoise
MONFORT Karine	Lourties-Monbrun	DEBAT Sylvie

GARBAY Jacques	Masseube	DUTOYA Raymond
NASSANS Fabienne	Monlaur-Bernet	VILLERS Pierre
EXILARD Isabelle	Panassac	DESBARAX Olivier
BALAGNA Franck	Ponsan-Soubiran	QUENTIN Nathalie
BUCKVALD Estelle	Saint-Arroman	POURQUET Marie Christine
TROQUENET Anthony	Samaran	THORE Eric

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres du SMCD SUD ;
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au comité syndical du SMCD SUD.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance


Corinne ROUSSEAU

Le Président,


Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.13

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrégès, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation des délégués au PETR du pays d'Auch

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner ses représentants au sein du PETR du Pays d'Auch.

Il est fait appel à candidature. Les candidatures proposées sont les suivantes :

PETR	
Titulaires	Suppléants
BREIL ROGER	BENOIT ARTHUR
BARASZ OLIVIER	ADELBRECHT ROGER
BONNET ERIC	HUPPERT CHRISTINE
LALANNE PHILIPPE	LABOURSE BRUNO
BOURDETTE ALAIN	MICHELIN PIERRE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres du PETR du Pays d'AUCH ;
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au comité syndical du PETR du pays d'AUCH.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58

Présents : 55

Votants : 55

dont « Pour » : 55

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.14

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation des délégués au Groupe d'Action Locale (GAL)

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner ses représentants au sein du Groupe Action Locale Pays Portes de Gascogne- Pays d'Auch (GAL).

Il est fait appel à candidature. Les candidatures proposées sont les suivantes :

- Titulaire : Roger ADELBRECHT
- Suppléant : Éric BONNET

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres du Groupe Action Locale portes de Gascogne ;
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au Groupe Action Locale portes de Gascogne- Pays d'Auch.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.15

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrégès, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'ASTARAC (PNR)

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner ses représentants au sein du syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Astarac.

Il est fait appel à candidature. Les candidatures proposées sont les suivantes :

SYNDICAT MIXTE PNR	
8 titulaires	8 suppléants
ROGER BREIL	ROBERT LOUBET
FRANCOIS RIVIERE	JEAN BERNARD AUBIAN
PHILIPPE LALANNE	LAURENT CAUBET
OLIVIER BARASZ	JEAN-RENE BRUN
CORINNE ROUSSEAU	KARINE MONFORT
ERIC BONNET	CHRISTINE HUPPERT
EMILIE DUBOS	JEAN PIERRE JEANNE
ROGER ADELBRECHT	MONIQUE COSTA

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants intercommunaux au sein du syndicat mixte du PNR de l'Astarac ;
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au sein du syndicat mixte du PNR de l'Astarac.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.16

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exillard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation des délégués au Syndicat Mixte du SCOT de Gascogne

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner ses représentants au sein du syndicat mixte du SCOT de Gascogne.

Il est fait appel à candidature. Les candidatures proposées sont les suivantes :

SCOT DE GASCOGNE	
2 titulaires	2 suppléants
ROGER BREIL	ERIC BONNET
PHILIPPE LALANNE	ROGER ADELBRECHT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants au sein du comité syndical du syndicat mixte du SCOT de Gascogne ;
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au sein du comité syndical du syndicat mixte du SCOT de Gascogne.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.17

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation des délégués à Gers Numérique

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner ses représentants au sein de Gers Numérique.

Il est fait appel à candidature. Les candidatures proposées sont les suivantes :

GERS NUMERIQUE	
1 titulaire	1 suppléant
PHILIPPE LALANNE	ROGER BREIL

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants au sein de Gers Numérique.
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au sein de Gers Numérique.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.18

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exillard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation du délégué à la commission SAGE

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner son représentant au sein du SAGE.

Il est fait appel à candidature. La candidature proposée est la suivante :

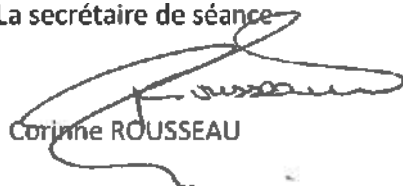
— Philippe LALANNE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection du représentant au sein de Gers Numérique.
- **DE NOMMER** Philippe LALANNE membre représentant la Communauté de Communes à la commission SAGE.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance


Corinne ROUSSEAU

Le Président,


Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.19

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation des délégués à la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA)

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner ses représentants au sein de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

Il est fait appel à candidature. Les candidatures proposées sont les suivantes :

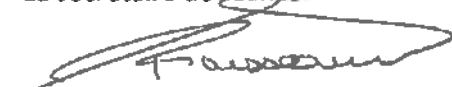
REPRESENTANTS CFPPA	
1 titulaire	1 suppléant
Corinne ROUSSEAU	Jean-Philippe GERAULT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- DE NE PAS RECOURIR au scrutin secret pour l'élection des représentants de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie ;
- DE NOMMER les personnes désignées ci-dessus comme représentants au sein de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance


Corinne ROUSSEAU

Le Président,


Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.20

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation des délégués à la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif (CFHI)

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner ses représentants au sein de la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif.

Il est fait appel à candidature. Les candidatures proposées sont les suivantes :

REPRESENTANTS CFHI	
1 titulaire	1 suppléant
Corinne ROUSSEAU	Jean-Philippe GERAULT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants de la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif ;
- **DE NOMMER** les personnes désignées ci-dessus comme représentants au sein de la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58

Présents : 55

Votants : 55

dont « Pour » : 55

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.21

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sanilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation du délégué à la vie associative DDETSPP

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner un représentant au sein de la « vie associative » de la DDETSPP.

Il est fait appel à candidature. La candidature proposée est la suivante :

— Roger BREIL

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection du représentant de la « vie associative » de la DDETSPP ;
- **DE NOMMER** Roger BREIL comme représentant au sein de la vie associative de la DDETSPP.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03 22

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation du délégué au Syndicat Territoire d'Énergie Gers (STEG)

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner un représentant au Syndicat Territoire d'Énergie Gers.

Il est fait appel à candidature. La candidature proposée est la suivante :

— Philippe LALANNE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection du représentant du Syndicat Territoire d'Énergie Gers ;
- **DE NOMMER** Philippe LALANNE comme représentant au sein du Syndicat Territoire d'Énergie Gers.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.23

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation des délégués à l'Entente Astarac

Monsieur le Président rappelle que l'entente intercommunautaire créée avec les Communautés de Communes Astarac Arros en Gascogne et Cœur d'Astarac en Gascogne pour la préfiguration d'un Parc Naturel Régional Astarac s'est transformée en entente Astarac en février 2022.

L'entente est suivie par deux commissions, la commission constitutive de la conférence intercommunautaire et la commission élargie.

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner ses représentants au sein des deux commissions.

Il est fait appel à candidature. Les candidatures proposées sont les suivantes :

REPRESENTANTS A L'ENTENTE ASTARAC (Formation restreinte)
ROGER BREIL
PHILIPPE LALANNE
CORINNE ROUSSEAU
REPRESENTANTS A L'ENTENTE ASTARAC (Formation plénière)
Olivier BARASZ
KARINE MONFORT
ROGER ADELBRECHT
ERIC BONNET

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants de l'entente Astarac ;
- **DE NOMMER** les personnes désignées ci-dessus comme représentants au sein de l'Entente Astarac formation restreinte et formation plénière.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.24

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation des délégués au Syndicat Mixte des 3 Vallées – carte fourrière-

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner ses représentants au sein du Syndicat Mixte des 3 Vallées – carte fourrière-

Il est fait appel à candidature. Les candidatures proposées sont les suivantes :

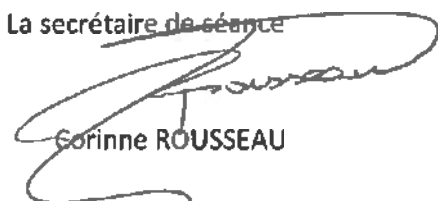
- Roger BREIL
- Philippe LALANNE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants au Syndicat Mixte des 3 Vallées- carte fourrière-
- **DE NOMMER** les personnes désignées ci-dessus comme représentants au Syndicat Mixte des 3 Vallées -carte fourrière-

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance


Corinne ROUSSEAU

Le Président,


Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58

Présents : 55

Votants : 55

dont « Pour » : 55

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.25

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation des délégués au Syndicat Mixte des 3 Vallées - carte GEMA-

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner ses représentants au sein du Syndicat Mixte des 3 Vallées – carte GEMA-

Il est fait appel à candidature. Les candidatures proposées sont les suivantes :

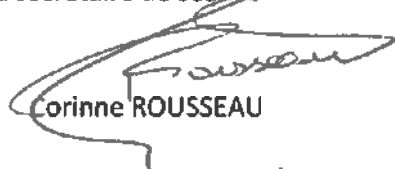
- Philippe LALANNE
- Bruno LABOURSE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

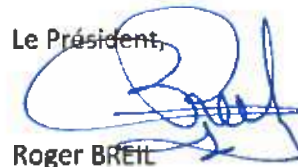
- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants au Syndicat Mixte des 3 Vallées- carte GEMA-
- **DE NOMMER** les personnes désignées ci-dessus comme représentants au Syndicat Mixte des 3 Vallées -carte GEMA-

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance


Corinne ROUSSEAU

Le Président,


Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03 26

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrégès, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exillard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation des délégués au SYGRAL

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner ses représentants au sein du Syndicat Mixte de Gestion des Rivières Astarac Lomagne (SYGRAL).

Il est fait appel à candidature. Les candidatures proposées sont les suivantes :

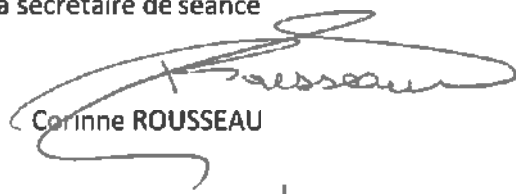
SYGRAL	
2 titulaires	2 suppléants
Thierry BONNET	Pascale MISMAQUE
Serge MARQUILLIE	Pierre MICHELIN

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants au sein du comité syndical du SYGRAL ;
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au sein du SYGRAL.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance


Corinne ROUSSEAU

Le Président,


Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.27

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation des délégués au SABA

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner ses représentants au sein du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents pour la compétence Gestion des Milieux Aquatiques.

Il est fait appel à candidature. Les candidatures proposées sont les suivantes :

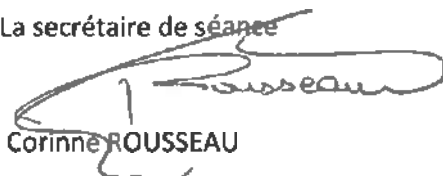
SABA	
2 titulaires	2 suppléants
Philippe LALANNE	DIDIER SARKISSIAN
Emerick DALLA BARBA	BRUNO LABOURSE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants au Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents (SABA) ;
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au sein du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance


Corinne ROUSSEAU

Le Président,


Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
 dont « Pour » : 55
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.28

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation du délégué au CNAS

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner son représentant au sein du CNAS.

Il est fait appel à candidature. La candidature proposée est la suivante :

- Corinne ROUSSEAU

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection du représentant au CNAS ;
- **DE NOMMER** Madame Corinne ROUSSEAU représentante au CNAS.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58

Présents : 55

Votants : 55

dont « Pour » : 55

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.29

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courréges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation du délégué au Collège Simone VEIL

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner son représentant au sein du collège Simone VEIL.

Il est fait appel à candidature. La candidature proposée est la suivante :

- **Éric BONNET**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection du représentant au collège Simone VEIL ;
- **DE NOMMER** Monsieur BONNET Éric représentant au Collège Simone VEIL.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026 CC03.30

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation des délégués sur le suivi de la convention enfance avec le Grand Auch

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner ses représentants sur le suivi de la convention « enfance » avec le Grand Auch.

Il est fait appel à candidature. Les candidatures proposées sont les suivantes :

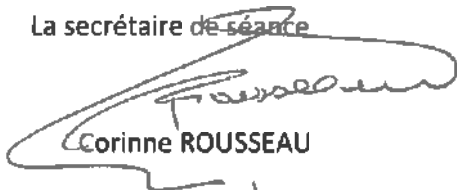
Convention enfance Grand-Auch	
3 titulaires	3 suppléants
Éric BONNET	Ghislaine COURREGES
Roger BREIL	JANE-MARIE NAVARRE
Corinne ROUSSEAU	ARTHUR BENOIT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants sur le suivi de la convention « enfance » avec le Grand Auch ;
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus sur le suivi de la convention enfance avec le Grand Auch.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance


Corinne ROUSSEAU

Le Président,


Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.31

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation des délégués à l'association Communes Forestières

Suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes Val de Gers est amenée à désigner ses représentants à l'association Communes Forestières.

Il est fait appel à candidature. Les candidatures proposées sont les suivantes :

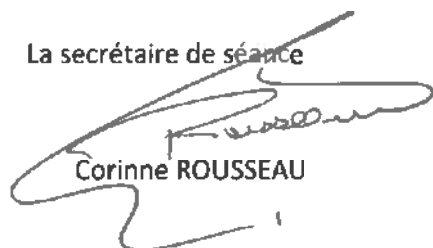
ASSOCIATION COMMUNES FORESTIERES	
1 titulaire	1 suppléant
ERIC THORE	MARIE NOELLE LONCOL

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

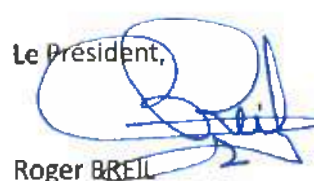
- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants à l'association Communes Forestières;
- **DE NOMMER** les personnes citées ci-dessus comme représentants à l'association Communes Forestières.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance


Corinne ROUSSEAU

Le Président,


Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.32

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casale, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aublan, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Attribution du marché de travaux d'extension de la zone d'activité de la Mirandette

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'attribuer les marchés concernant l'extension de la zone d'activités de la Mirandette à Masseube.

Monsieur le Président, après avoir retracé le déroulement de la procédure et présenté l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre INGC pour les différents lots, invite les membres du conseil Communautaire à analyser à leur tour les offres présentées et d'attribuer les marchés au mieux disant.

Les estimations étaient les suivantes :

- Lot VRD : 167 378,25 euros HT
- Lot Espaces Verts : 7 875 euros HT

Après analyse des offres pour chaque zone et pour chaque lot par le maître d'œuvre INGC, les propositions suivantes ont été retenues :

Lot VRD : STPAG 154 753.85 € HT

Lot espaces verts : BATBIE 7 010.70€ HT

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER LES MARCHÉS** pour le LOT VRD à l'entreprise STPAG et le lot espaces verts à l'entreprise BATBIE pour la zone d'activités de Masseube conformément aux informations et au respect des exigences légales ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les contrats et les actes afférents avec les entreprises mentionnées ci-dessus.

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.33

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Mandat au Centre de gestion pour la négociation et la conclusion d'un accord collectif relatif à la protection sociale complémentaire – volet prévoyance

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.221-1 et suivants relatifs à la négociation et aux accords collectifs,
Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.827-1 et suivants relatifs à la protection sociale complémentaire,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Considérant que les employeurs publics territoriaux ont la possibilité de conclure des accords collectifs en matière de protection sociale complémentaire, notamment en prévoyance,

Considérant que les centres de gestion peuvent être mandatés pour conduire, pour le compte des collectivités, les négociations et conclure de tels accords,

Considérant l'intérêt de mutualiser les procédures de négociation à l'échelle du Centre de gestion,

Monsieur le Président expose que dans le cadre du lancement du marché public visant à mettre en place un nouveau contrat groupe de protection sociale complémentaire en matière de prévoyance, à partir du 1^{er} janvier 2027, le Centre de Gestion du Gers engage une démarche de négociation d'un accord collectif avec les organisations syndicales représentatives.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE DONNER** mandat au Centre de Gestion 32 pour engager des négociations en vue de la conclusion d'un accord collectif en matière de protection sociale complémentaire- volet prévoyance- ;
- **DE DONNER** mandat au Centre De Gestion 32 pour représenter la collectivité ;
- **DE DONNER** mandat au Centre De Gestion 32 pour conclure l'accord collectif ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les contrats et les actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Corinne ROUSSEAU

Le Président,
Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.34

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoît, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Composition du Comité de pilotage PLUI

Vu la délibération du 08 avril 2026 portant sur l'élection du bureau communautaire ;

Monsieur le Président propose de fixer la composition du Comité de Pilotage du PLUI à tous les membres du Bureau Communautaire plus 5 membres soit 23 membres au total.

Il est fait appel à candidatures en plus des membres du bureau communautaire :

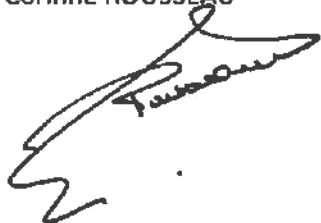
- Robert LOUBET
- Jean-René BRUN
- Philippe MESNARD
- Marie Noelle LONCOL
- Carmen SAINT MARTIN

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE FIXER** le nombre de membres du COPIL à 23 ;
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des membres mentionnées ci-dessus au sein du COPIL PLUI

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Corinne ROUSSEAU



Le Président,
Roger BREIL



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 55
dont « Pour » : 55
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.CC03.35

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St-Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Composition du Comité de pilotage du Paléosite de SANSAN

Vu la délibération du 08 avril 2026 portant sur l'élection des Vice-Présidents de la Communauté de Communes Val de Gers ;

Monsieur le Président propose de fixer la composition du Comité de Pilotage du PLUI à tous les Vice-Présidents de la Communauté de Communes Val de Gers plus 3 membres soit 8 membres au total.

Il est fait appel à candidatures en plus des Vice-présidents de la Communauté de Communes :

- François RIVIERE
- Jacques SONILHAC
- Eric THORE

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE FIXER** le nombre de membres du COPIL du paléosite de Sansan à huit ;
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des membres mentionnées ci-dessus en plus des Vice-Présidents de la Communauté de Communes Val de Gers.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Corinne ROUSSEAU



Le Président,
Roger BREIL

